



Revendications régime complémentaire santé / prévoyance 2023

Le 10/11/2023,

La CGT OBS rappelle que l'augmentation des cotisations liée aux avancées gouvernementales sur le 100% santé sont une évolution sociétale que nous soutenons.

L'augmentation annuelle du PMSS, dont l'augmentation est cette année liée à un fort contexte inflationniste, aurait pu être contenue si le pouvoir d'achat des salariés avait été soutenu par la direction lors des négociations NAO 2023 ou de la PPV qui a été refusée à l'intersyndicale pour 2023.

La CGT OBS souhaite dans le cadre de la complémentaire santé :

- Accepter la proposition de Malakoff Humanis qui « nous offre » la possibilité de garder le même niveau de prestations tout en limitant l'augmentation des cotisations au PMSS.

Nous pensons qu'il serait fortement dommage de ne pas accepter l'offre de l'assureur qui sait que notre contrat collectif sera remis au marché fin 2024. Il fait preuve à notre sens de l'envie de conserver notre contrat et dans ce cadre se permet « une offre commerciale », nous aurons tout lieu de négocier à ce renouvellement.

La CGT OBS souhaite dans le cadre du régime de prévoyance :

- Accepter la proposition de la direction concernant l'augmentation de la cotisation pour revenir à l'équilibre et la suppression du choix de rente viagère. Cette suppression s'assortie d'une majoration du capital décès du salarié.
- Néanmoins nous proposons de porter ces majorations à des taux différents selon la composition du foyer et ce comme suit ;
 - Passage du capital décès des salariés mariés, concubins, pacsés, sans personne à charge de 350% TA/TB/TC à **450% TA/TB/TC** du PASS
 - Passage du capital décès des salariés mariés, concubins, pacsés, avec personne à charge de 350% TA/TB/TC à **550% TA/TB/TC** du PASS
 - Les autres garanties devant demeurer inchangées

Avec ces deux revendications la CGT OBS souhaite soutenir un système de santé collectif auquel nous croyons tant dans ses évolutions que dans son principe d'égalité mais aussi notre volonté d'un retour à l'équilibre financier sur notre régime de prévoyance gage de pérennité et d'un accompagnement de qualité en cas d'invalidité ou de décès pour les salariés.

Nous rappelons également que la direction peut augmenter son niveau de prise en charge à 80% en lieu et place des 60% actuels, ce qui permettrait d'aider à maintenir le pouvoir d'achat des salariés.

La **CGT OBS**